

BILAN DU GARANT

Projet de territoire pour la
gestion de l'eau
« Garon'Amont »
En amont de Portet-sur-Garonne

Concertation

Christine Jean & Michel Périgord
Désignés par la Commission nationale
du débat public

Janvier 2020

SOMMAIRE

I FICHE D'IDENTITE DU PROJET	4
Maître d'ouvrage	4
Contexte	4
Périmètre	4
Objectifs	5
Caractéristiques	5
Calendrier	5
II DATES ET CHIFFRES DE LA CONCERTATION	5
Dates clés	5
Chiffres clés	6
III CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET	6
III-1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET POLITIQUE	7
A- Instructions gouvernementales relatives aux projets de territoire	7
B- Politiques du Bassin Adour-Garonne	7
C- Plan d'intervention régional pour l'eau (PIRE)	8
III-2 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	8
III-3 ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES	8
IV GENÈSE DU PROJET	9
IV- 1 L'ÉTAT : INITIATEUR DU PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT	9
IV- 2 LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE : PORTEUR DU PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT	9
V DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	10
V- 1 UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE CO-CONSTRUCTION	10
A- Avec le grand public	10
B- Avec les partenaires institutionnels	10
V- 2 UN PANEL DE CITOYENS PIVOT DU DIALOGUE CITOYEN	10
V- 3 DES GARANTS DÉSIGNÉS POUR LA CONCERTATION	11
VI DIALOGUE CITOYEN (22 mars - 12 septembre 2019)	12
VI-1 OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DU DIALOGUE CITOYEN	12
A- État des lieux et diagnostics	12
B- Plans et outils de communication	12
VI- 2 ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU DIALOGUE CITOYEN	13
A- Panel citoyen (du 22 mars au 29 juin 2019)	13
B- Ateliers thématiques (du 11 avril au 6 juin 2019)	14
C- Rencontres habitants (du 22 mars au 31 juin 2019)	15
D- Site Internet participatif (du 22 mars au 12 septembre 2019)	16
VI-3 RÉSULTATS DU DIALOGUE CITOYEN	17
A- Contributions des ateliers thématiques, des rencontres habitants et du site internet	17
B- Avis du panel	18

VI- 4 RESTITUTION PUBLIQUE DU DIALOGUE CITOYEN (2 octobre 2019).....	20
A- Déroulement.....	20
B- Résultats.....	20
VII GOUVERNANCE (22 novembre 2018 - 19 décembre 2019).....	21
A- Cotech et Copil jusqu'à la restitution du dialogue citoyen.....	21
B- Premiers Cotech et Copil de la phase de construction du plan d'actions.....	22
VIII BILAN DES GARANTS SUR LE PROCESSUS DE CONCERTATION	23
VIII- 1 IMPLICATION DES GARANTS.....	23
A- Phase préparatoire.....	23
B- Dialogue citoyen.....	24
C- Cotech et Copil.....	24
VIII- 2 AVIS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS A L'ISSUE DU DIALOGUE CITOYEN	25
A- Un dialogue citoyen qui a donné toute sa place au grand public et adapté au contexte.....	25
B- Une mobilisation satisfaisante pour une concertation « sans projet ».....	25
C- Un dialogue citoyen qui a rempli son objectif en aboutissant à des recommandations hiérarchisées.....	26
D- Des points de vigilance.....	27
E- Recommandations pour l'élaboration du plan d'action.....	28
F- Recommandations pour la mise en œuvre du plan d'action.....	29
VIII- 3 AVIS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS A L'ISSUE DU DERNIER COPIL 2019.....	29
A- Des modalités d'élaboration du plan d'action qui reprennent les recommandations formulées.....	29
B- Un appel renouvelé à la vigilance pour capitaliser les acquis de la concertation.....	30
ANNEXE.....	32

I- FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Département de la Haute-Garonne : le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé, le 17 octobre 2017, d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de territoire relatif au bassin de la Garonne en amont de Portet-sur-Garonne.

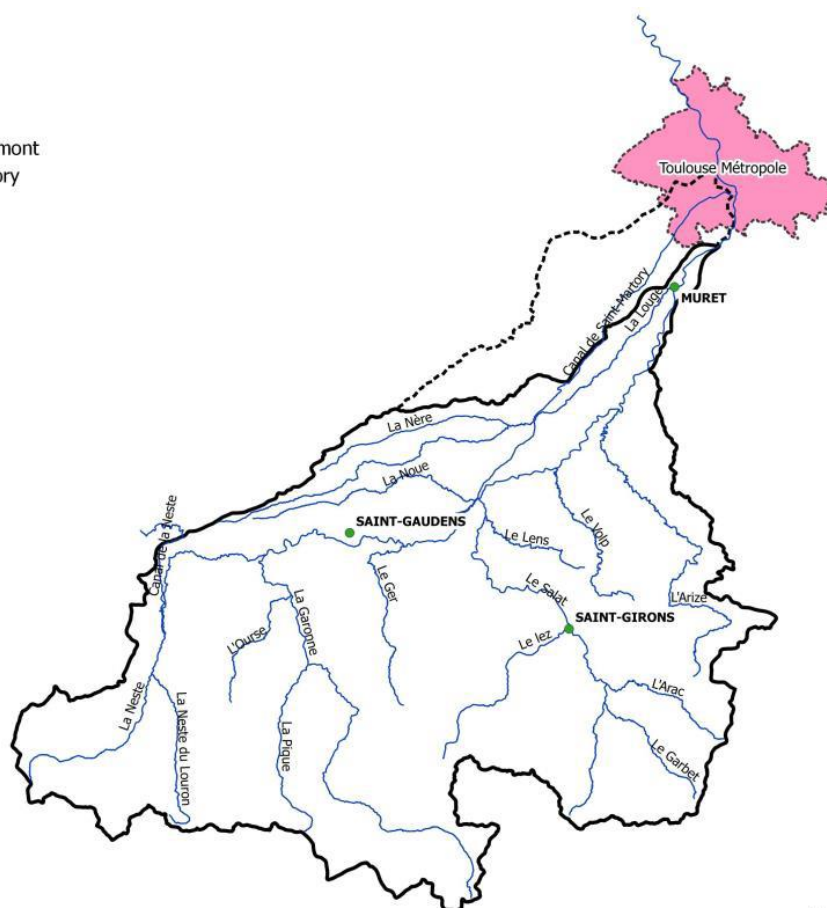
CONTEXTE :

Le bassin versant de la Garonne est actuellement en situation de déséquilibre quantitatif entre, d'un côté, les prélèvements pour les différents usages et, de l'autre, les ressources disponibles et les besoins pour la préservation de la biodiversité aquatique. Ce déficit est susceptible de se creuser dans les années à venir du fait de l'évolution du climat. Les différentes études sur le changement climatique à l'horizon 2050 prévoient une diminution des débits naturels de 20 à 40% voire 50% en été.

Dans le même temps, le sujet de la gestion quantitative de l'eau est un sujet sensible et marqué, dans le bassin Adour Garonne, par les dossiers des retenues de Charlas et Sivens.

PERIMETRE DU PROJET :

- Villes principales
- Cours d'eau
- ▭ Périmètre Garonne Amont
- ▭ Périmètre Saint Martory
- ▭ Toulouse Métropole



OBJECTIFS :

Le projet de territoire dit Garon'Amont vise à restaurer l'équilibre quantitatif entre prélèvements et ressources en eau et également à engager une réflexion plus globale sur l'aménagement durable du territoire, considérant que le développement du bassin amont de la Garonne est particulièrement menacé par la future dégradation des conditions hydrologiques qui mettrait en péril la qualité des milieux aquatiques et les nombreux usages de l'eau. Il a également été fait part de l'objectif de réduire la dette hydrique du bassin pour l'aval.

CARACTÉRISTIQUES :

« Garon'Amont » est l'un des dix projets de territoires engagés sur le bassin Adour-Garonne. Son périmètre correspond au bassin d'alimentation de la Garonne, de sa source dans les Pyrénées espagnoles jusqu'à sa confluence avec l'Ariège en amont de Portet-sur-Garonne. Il correspond à un territoire de 5828 km² et, côté français, à 1 région (Occitanie), 3 départements (Haute-Garonne/41%, Ariège/31% Hautes-Pyrénées/18%) et 472 communes françaises et, côté espagnol, au Val d'Aran et à 9 communes. Il prend en compte les transferts d'eau via les canaux de Saint-Martory et de la Neste ainsi que l'approvisionnement en eau potable pour l'agglomération toulousaine, mais seul le canal de Saint-Martory est inclus dans le périmètre du projet.

Ce projet de territoire est élaboré autour de quatre volets :

- un volet concertation au travers de la mise en place d'un dialogue citoyen,
- un volet technique portant sur les aspects hydrologiques,
- un volet socio-économique,
- un volet communication.

Il se déroule en trois phases :

- une première phase de production d'un l'état des lieux de la ressource en eau et des dynamiques sociales et territoriales ;
- une deuxième phase consacrée au dialogue citoyen et l'élaboration de propositions hiérarchisées par le panel citoyen ;
- une troisième phase d'analyse et de transcription opérationnelle des solutions proposées en vue de la construction d'un programme d'actions.

La gouvernance est assurée par un comité de pilotage et un comité technique élargis, présidés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

CALENDRIER :

- Phase 1 : état des lieux : octobre 2018 – février 2019.
- Phase 2 : dialogue citoyen : mars 2019 – septembre 2019.
- Phase 3 : restitution du dialogue citoyen et construction du programme d'actions : juillet 2019 – 3^{ème} trimestre 2020

II- DATES ET CHIFFRES DE LA CONCERTATION

DATES CLÉS :

- 6 mars 2017 : saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP), par M. le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne pour la désignation de garants de la concertation.
- 12 et 18 décembre 2018 : premières réunions des COTECH et COPIL.
- 22 mars 2019 : ouverture du dialogue citoyen.
- 12 septembre 2019 : clôture du dialogue citoyen (concertation en ligne).
- 2 octobre 2019 : réunion de restitution grand public du dialogue citoyen au CD 31 à Saint-Gaudens avec les panélistes, les élus du territoire, les garants, les partenaires du COPIL, invitation des participants à la

concertation et la presse.

- 19 décembre 2019 : premier COPIL de la phase de construction du plan d'action.

CHIFFRES CLÉS :

Périmètre de la concertation :

- **472** communes, **4** départements (Haute-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées et Gers), **1** région (Occitanie) et le Val d'Aran.

Panel citoyen :

- **30** panélistes - **10** demi-journées de travail du Panel citoyen, **1500 h** de travail cumulé.

Événements publics :

- **1** réunion d'ouverture.
- **290** participants aux **4** Ateliers thématiques et à **1** projection de film (Quand la Garonne aura soif) suivie d'un débat.
- **300** personnes rencontrées lors des **10** Rencontres Habitants.
- **1** réunion de restitution.

Communication :

- **4** temps forts de communication,
- **660** Courrier d'information du CD 31 lors du lancement du projet de territoire,
- **600** Mails d'information et d'annonce des Ateliers thématiques (hors réunion de restitution),
- **180** Mails d'information sur la projection du film le 16 avril,
- **1** rubrique dans le "Haute-Garonne Magazine" du CD 31 diffusé à **682 000** exemplaires,
- **680** affiches et flyers distribués dans les lieux publics,
- **41 252** flyers dans les boîtes à lettre,
- **4** Newsletter envoyées,
- **1** plan média concernant la presse locale soit **76 578** exemplaires et **382 488** lecteurs,
- **11 509 SMS** envoyés.

Site Internet :

- **5350** visites de **3400** utilisateurs différents,
- **77** contributions, dont **50** messages et **29** commentaires.

Gouvernance :

- **11** réunions des COTECH et COPIL en **13** mois.

III- CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Malgré des apports pluvieux et neigeux importants (4,5 milliards de m³/an) et les soutiens d'étiage opérés, la Garonne Amont souffre d'un déficit d'environ 13 millions de m³ d'eau 1 une année sur 5 au regard des objectifs en termes de débits objectifs d'étiage (DOE), selon les statistiques sur les 30 dernières années.

Au vu des projections climatiques (augmentation des températures et incertitude quant aux niveaux de précipitations), il est prévu une dégradation de la situation d'une ressource en eau déjà considérée comme problématique pour les usages et les milieux naturels et un risque aggravé de tensions autour de cette ressource.

Le projet de territoire Garon'Amont a pour objectif d'instaurer un dialogue pour faire émerger des solutions permettant de lutter contre ce déséquilibre constaté entre prélèvements et ressource en eau dans le bassin Garonne Amont.

III-1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET POLITIQUE

A- Instructions gouvernementales relatives aux projets de territoire

L'instruction du gouvernement du 4 juin 2015 relative au financement par les agences de l'eau des retenues de substitution : pour pouvoir être financée par les agences de l'eau, toute nouvelle retenue doit s'inscrire dans un projet de territoire. Cette instruction est intervenue suite aux événements dramatiques autour du projet de Sivens. Les projets de territoire ont pour objectif une gestion équilibrée de la ressource en eau, sans détériorer la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques, et sont le fruit d'une concertation co-construction associant tous les acteurs du territoire.

La communication des ministres chargés de l'écologie et de l'agriculture du 9 août 2017 a précisé le cadre de la politique de la gestion quantitative de la ressource en eau : lutter contre la sécheresse et les effets du changement climatique en agissant dans deux directions, d'une part, encourager la sobriété des usages et gérer mieux en amont la ressource, grâce notamment à l'innovation, et, d'autre part, faire émerger, dans l'ensemble des territoires, des solutions adaptées aux besoins et aux contextes locaux.

L'instruction du gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) a abrogé et remplacé l'instruction de 2015. Le concept des projets de territoire reste inchangé : "Un PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industrie, navigation, pêche, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Il s'agit de mobiliser à l'échelle du territoire les solutions privilégiant les synergies entre les bénéfices socio-économiques et les externalités environnementales, dans une perspective de développement durable du territoire. Le PTGE doit intégrer l'enjeu de la préservation de la qualité de l'eau (réduction des pollutions diffuses et ponctuelles)".

L'instruction a vocation à présenter aux services la manière dont ils peuvent œuvrer pour accélérer la mise en place des PTGE, suite aux recommandations du Préfet Bisch en 2018 (Cellule d'expertise relative à la gestion de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse). Elle précise les outils d'accompagnements et propose les leviers à mobiliser dans les programmes d'actions.

Les projets de territoire en cours d'élaboration au moment de la publication de cette nouvelle instruction (cas du projet de territoire Garon'Amont) doivent s'inscrire autant que possible dans le cadre méthodologique de celle-ci, notamment en complétant les aspects manquants.

B- Politiques du Bassin Adour-Garonne

Le projet de territoire Garon'Amont s'inscrit dans le cadre des politiques menées à l'échelle du bassin Adour-Garonne. L'agence de l'eau et son comité de bassin, qui rassemble les acteurs de l'eau, ont ainsi élaboré et adopté :

- le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) Adour-Garonne qui fixe, par période de six ans, des orientations en vue de l'atteinte du « bon état des eaux » prévu par la directive cadre Eau (DCE). L'une des quatre orientations du SDAGE en vigueur (2016-2021) est d'améliorer la gestion quantitative, en tenant compte du changement climatique. Le SDAGE a vocation à être décliné au niveau des sous bassins en schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). Le projet de territoire Garon'Amont est concerné par trois SAGE : les SAGE « Neste et rivières de Gascogne » et « Bassins versants des Pyrénées ariégeoises », en préfiguration, et le SAGE "Vallée de la Garonne", en cours d'élaboration, pour lequel le déficit en eau figure comme l'un des quatre points de vigilance identifiés.

- le Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Adour-Garonne, adopté le 28 mai 2018, qui identifie vulnérabilités des territoires et mesures d'adaptation et vise notamment à trouver un nouvel équilibre entre usages et ressources en eau dans le temps et dans l'espace.

- le 11^{ème} Programme d'intervention : adopté fin 2018 et couvrant la période 2019-2024. 50% des financements de l'agence de l'eau Adour-Garonne seront consacrés à des actions destinées à répondre aux enjeux posés par le

changement climatique.

C- Plan d'intervention régional pour l'eau (PIRE)

Le Plan d'intervention régional pour l'Eau (PIRE) de la région Occitanie, approuvé par l'Assemblée plénière du conseil régional le 22 juin 2018 vise à ce que la région « se donne les moyens d'une politique en matière de (gestion de l'eau) de manière à garantir les usages liés à l'eau potable, au développement économique, aux loisirs, dans le respect des milieux aquatiques ». Le PIRE prévoit un programme de « 21 actions de gestion de l'eau ». Les opérations d'économie d'eau, de préservation de la qualité de la ressource pourraient bénéficier d'un taux d'intervention maximum de 40% et celles pour l'optimisation des ressources existantes et la mobilisation de ressources nouvelles d'un taux d'intervention maximum de 20%.

III-2 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les effets du changement climatique se mesurent déjà à la progression des températures (celles-ci pouvant varier de +0,3° à + 4,8° d'ici 2100 – Atlas Garon'Amont p. 169). En conséquence, l'évaporation sera en augmentation tendancielle, alors que les précipitations neigeuses diminueront avec comme conséquence le passage pour les cours d'eau d'un régime nival à un régime pluvial. Les débits annuels pourront diminuer jusqu'à 50% en été alors qu'un tiers du linéaire des cours d'eau présente un écoulement précaire, vulnérable à l'assèchement saisonnier. Les étiages seront probablement plus précoces, plus longs et plus sévères.

Le changement climatique risque de mettre en péril la sécurisation de l'approvisionnement en eau pour l'ensemble des usages, perturber le fonctionnement des milieux aquatiques, les activités économiques et accroître l'exposition des populations aux risques d'inondation et de sécheresse.

Le territoire Garon'Amont présente déjà une insuffisance quantitative chronique de la ressource en eau par rapport aux prélèvements. C'est un enjeu important au regard de l'augmentation régulière de la population et des effets du processus de métropolisation toulousain. Autre enjeu, la préservation de la qualité de la ressource qui impacte les milieux aquatiques qui contribuent eux-mêmes à l'amélioration de la qualité de l'eau. Ce projet de territoire, avec ses 125 ZNIEFF de type 1, dont 49 en lien avec la gestion de l'eau, 33 ZNIEFF de type 2, 1 PNR, 1 PNN, 1 réserve naturelle nationale, constitue un enjeu majeur pour les milieux aquatiques et leurs abords : zones humides, ripisylves, faune, flore et... la forêt qui recouvre ici 2 380 km² soit 41 % du territoire.

Au-delà de l'aspect « biodiversité », les milieux aquatiques constituent un levier d'action pour adapter le territoire aux effets du changement climatique (amélioration de la qualité de l'eau, recharge des nappes, protection contre les crues...) et constituent un cadre de vie apprécié par les habitants et les touristes. Retenons que la capacité biologique d'accueil des cours d'eau est déterminée par 4 critères : la qualité chimique, le débit, la nature du lit et de ses berges, et la température des eaux notamment en période d'étiage. Il s'agit à l'échelle de « Garon'Amont » d'intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux dans une perspective de développement durable du territoire en privilégiant les bénéfices socio-économiques.

III-3 ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le périmètre du PTGE Garon'Amont concerne 230 000 habitants (en hausse de 0,9%), répartis majoritairement en zone de plaine au Nord du PTGE et le long des axes de communication, alors que le Sud, montagneux, est en crise démographique.

Les activités économiques sont liées à la disponibilité de la ressource et à la qualité des milieux aquatiques pour l'alimentation en eau potable (le prix de l'eau, compris entre 2 et 3 euros le m³ constitue un sujet très sensible, le prélèvement moyen annuel étant de 120 m³/habitant), l'agriculture (5357 exploitations agricoles qui exploitent 230 000 ha de SAU, dont 853 exploitations qui, sur un potentiel de 26 000 ha irrigables, irriguent actuellement 17 000 ha), l'industrie (60 % des prélèvements pour le papier), l'hydroélectricité (219 usines pour 827 MW de puissance

cumulée), le tourisme (3 millions de nuitées en hôtels et 300 000 en plein air et 11 stations de ski) et les autres usages récréatifs, à l'instar de la pêche.

Si l'alimentation en eau potable (AEP) arrive en tête des prélèvements annuels moyens (57 Mm³), devant l'industrie (40 Mm³) et l'agriculture (23 Mm³), c'est l'irrigation qui est l'usage le plus consommateur (62% des volumes consommés), devant l'AEP (31%) et l'industrie (7%), la grande majorité de l'eau prélevée par les deux derniers secteurs étant restituée aux cours d'eau, ce qui n'est pas le cas pour l'irrigation où l'eau prélevée est évapotranspirée à 100%.

Enfin, sur le plan socio-économique, Toulouse, bien qu'en dehors du périmètre du projet de territoire Garon'Amont mais située juste à l'aval, dépend pour sa ressource en eau à 67 % des apports hydrologiques du périmètre de « Garon'Amont », le reste provenant de l'Ariège.

IV- GENÈSE DU PROJET

IV -1 L'ÉTAT : INITIATEUR DU PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT

Les questions de la résorption du déséquilibre entre prélèvements et disponibilité de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique sont au cœur des réflexions menées depuis plusieurs années par l'État dans le bassin Adour-Garonne.

En février 2016, le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne a installé un groupe de travail réunissant, outre les services de l'Etat, le département de la Haute-Garonne et des représentants du monde agricole et des associations environnementales. Ce groupe départemental Eau s'est progressivement orienté vers la mise en place d'un projet de territoire dont le principe a été acté le 3 février 2017 et qui concerne le bassin de la Garonne à l'amont de Portet-sur-Garonne, identifié comme une échelle pertinente.

Le groupe départemental Eau s'est réuni 8 fois entre sa date de création et le lancement du projet de territoire créant un espace de dialogue sur les problématiques de l'eau afin de partager un pré-diagnostic du territoire et de construire un socle de connaissances commune.

Selon l'instruction du 17 mai 2019, le rôle de l'Etat est central dans l'émergence des projets de territoire, au regard des enjeux quantitatifs (territoires en déficit quantitatif au sens du SDAGE, territoires en tension, territoires faisant l'objet d'un projet de stockage ou de transfert d'eau) ou des besoins de dialogue entre acteurs. Le préfet coordonnateur de bassin est garant de la pluralité des acteurs composant le comité de pilotage et s'assure d'une démarche de co-construction, il veille à l'intégration de la problématique du changement climatique et d'un volet sobriété, il valide le diagnostic et, à l'issue de la phase de dialogue territorial, se prononce sur le programme d'actions et approuve les volumes d'eau associés. Il veille également au suivi des actions dans la phase de mise en œuvre. En revanche, l'Etat n'assure pas le portage des projets.

IV -2 LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE : PORTEUR DU PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT

C'est ainsi que le Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31) a été identifié et qu'il a proposé à ses partenaires d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de territoire relatif à la Garonne en amont de Portet-sur-Garonne en étroite concertation et en accord avec ceux-ci.

Cette décision a été actée par la délibération du Conseil départemental du 17 octobre 2017 dans le but de « restaurer l'équilibre quantitatif mais également en engageant une réflexion plus globale sur l'aménagement durable de ce territoire ».

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'investit depuis longtemps dans la gestion de la ressource en eau. Il exerce ses compétences en matière de solidarité territoriale et d'appui aux territoires périurbains et ruraux et il assume, en outre, des compétences spécifiques notamment en matière d'acquisition de connaissances, d'appui technique et financier auprès des collectivités compétentes et en tant que propriétaire ou gestionnaire d'infrastructures de stockage de la ressource en eau.

V- DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

V-1 UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE CO-CONSTRUCTION

A- Avec le grand public

Le Conseil départemental a précisé ses intentions en termes de concertation dans l'appel d'offre pour la réalisation des prestations d'études, d'animation et de conseil (AMO). Il y rappelle que « la ressource en eau dans le bassin Garonne amont concerne toute la population présente dans ce bassin, ainsi que celle qui vit à l'aval » et qu'il sera particulièrement vigilant quant à l'association des parties prenantes, notamment de la population, au dialogue citoyen : « Il s'agit de dépasser les modalités habituelles de concertation selon lesquelles le citoyen est finalement peu voire pas représenté et d'assurer un processus de concertation et de co-construction avec les parties prenantes, notamment la population ».

Ces ambitions ont été réaffirmées par le président du CD31 lors de la réunion d'installation du comité de pilotage, le 18 décembre 2018 : « Le projet engage une procédure participative ambitieuse, dans la continuité du dialogue citoyen porté depuis 3 ans par le CD31, afin de co-construire les solutions avec la population et les territoires », un vice-président du CD 31 précisant qu'il n'y avait aucun *a priori* sur les solutions à mettre en œuvre. (Compte rendu du COPIL du 18 décembre 2018).

Lors de la même réunion, le préfet a indiqué « L'État apporte son soutien total à la démarche du projet de territoire relatif au bassin de la Garonne en amont de Portet-sur-Garonne dans une logique de co-construction, de partage d'état des lieux, de démarche participative pour développer l'acceptation sociétale ».

B- Avec les partenaires institutionnels

Un an après l'engagement du département de la Haute-Garonne à porter le projet de territoire Garon'Amont, deux comités (technique/COTECH et de pilotage politique/COPIL) associant les partenaires institutionnels ont été mis en place pour assurer la gouvernance du projet de territoire Garon'Amont.

Lors de l'installation du COPIL, le 18 décembre 2018, le président du CD31 déclarait : « Ce dossier constitue un enjeu majeur pour l'avenir, il est de la responsabilité du département et de ses partenaires de le traiter. Responsabilité, efficacité et cohésion entre les partenaires seront nécessaires pour le mener à bien ».

V-2 UN PANEL CITOYEN PIVOT DU DIALOGUE CITOYEN

Une concertation robuste et incontestable met en œuvre des processus complexes et novateurs qui exigent une expertise éprouvée. La question de l'eau reste un sujet sensible et le pilotage d'une concertation de cette envergure sur une durée de plus de deux ans constitue un challenge inusité. Le Conseil départemental Haut-Garonnais, qui est doté d'une mission Démocratie participative/Egalité Femmes-Hommes et a adopté le 28 mars 2017 sa charte du dialogue citoyen, dispose d'une expertise innovante en matière de concertation publique et de dialogue citoyen. En effet, il a mis en œuvre au cours de l'année 2019 un autre projet, différent de Garon'Amont intitulé « Haute-Garonne demain – faire société ensemble » dont l'objectif est de co-construire l'avenir du territoire en prenant en compte les spécificités de ce dernier, les besoins de la population, les aspirations des acteurs locaux et les dynamiques émergentes. Le CD 31 est rompu à l'exercice de la démocratie participative et sa démarche, centrée sur différents thèmes parmi lesquels « Vivre à la campagne, à la ville, à la montagne »,

«Comment réussir la transition écologique ? » ou encore « Quels biens communs protéger ? » complète et enrichit la démarche « Garon'Amont ».

Pour l'assister dans l'élaboration du projet de territoire Garon'Amont, le CD31 a retenu la société coopérative « Médiation & Environnement », pour la mise en place du dispositif de concertation, associée aux cabinets « EAUCEA » spécialisé en gestion de l'eau, « CAMPARDOU Communication, pour la création des supports de communication et la relation avec les médias, et « Electic experience », pour la création et la gestion d'un site internet participatif.

L'originalité de la démarche retenue pour l'élaboration du projet de territoire Garon'Amont est d'avoir organisé le dialogue citoyen autour d'un panel citoyen. Situé en « pole position », celui-ci avait pour mission de proposer un certain nombre d'actions hiérarchisées pour répondre au déséquilibre quantitatif de la ressource en eau. Ce choix a été en partie dicté par la sensibilité, l'objectif étant d'éviter des débats sans dialogue entre les parties prenantes habituelles.

Les ateliers thématiques, les rencontres Habitants et le site internet participatif, également mis en place ont eu pour double but de recueillir le maximum d'informations et d'alimenter la réflexion et les travaux du panel citoyen.

V-3 DES GARANTS DÉSIGNÉS POUR LA CONCERTATION

La désignation d'un garant de la concertation pour suivre le processus d'élaboration d'un projet de territoire n'est pas une obligation. Elle est maintenant conseillée par l'instruction de 2019 relative aux projets de territoire pour la gestion de l'eau : « Pour garantir le processus de concertation, le préfet référent peut recommander le recours à un garant indépendant vis-à-vis des enjeux du territoire ».

Sans attendre cette nouvelle instruction, le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a sollicité la Commission nationale du débat public le 6 mars 2017 pour qu'elle désigne, dès la phase de préfiguration du projet de territoire, deux garants de la concertation pour « veiller à la qualité et au bon déroulement du processus participatif et pour sécuriser les décisions qui seront prises ».

Les projets de territoire ne relèvent pas du champ de compétence de la CNDP. C'est en vertu de sa mission de conseil aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme (article L 121-1 du code de l'environnement) que la CNDP a désigné deux garants pour le projet de territoire Garon'Amont le 5 avril 2017.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a entériné la décision de recourir à des garants (délibération du 17 octobre 2017) et a passé en suivant une convention avec eux.

Les missions des garants précisées dans la lettre du préfet à la CNDP et dans la convention signée avec le CD 31 se réfèrent à celles définies dans le code de l'environnement (veiller à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public, au bon déroulement de la concertation, à la possibilité pour le public de formuler des questions et de présenter des observations et des propositions...).

La convention avec le CD 31 met l'accent sur l'association des garants tout au long du processus (partage de l'agenda du processus, des différentes productions réalisées, et de toute autre information importante). Ces derniers sont invités à apporter des conseils et à formuler des suggestions au Conseil départemental s'agissant des modalités de mise en œuvre de celui-ci. En revanche, ils n'assurent pas l'animation des réunions, ni ne pilotent le processus, missions dévolues au prestataire. Le CD 31 s'engage enfin informer les garants des suites données aux éventuelles remarques qu'ils auront formulées.

En fin de processus, il est prévu que les garants envoient au préfet « un rapport faisant état du déroulement de la concertation et sur la façon dont la participation du public et des acteurs a été prise en compte. Ce rapport servira de base à la finalisation du projet ». Une synthèse du processus qualifiée au regard de critères adaptés pour rendre compte de la qualité du processus de concertation/co-construction doit par ailleurs être remise au Conseil départemental qui la rendra publique.

VI- DIALOGUE CITOYEN (22 MARS – 12 SEPTEMBRE 2019)

Le dialogue citoyen s'est articulé autour de la mise en place d'un panel citoyen, d'ateliers thématiques, de rencontres avec les habitants et d'un site Internet participatif, pour lesquels des informations ont été produites et un plan de communication important déployé, le panel citoyen devant au final formuler des propositions pour résoudre le problème du déséquilibre entre prélèvements pour les usages et ressources disponibles en eau. Débuté le 22 mars 2019 à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, avec l'organisation de 3 événements concomitants (ouverture du site Internet, rencontre avec les habitants de Bagnères-de-Luchon, première réunion du panel citoyen à Saint-Gaudens), la phase du dialogue citoyen devait initialement se terminer à la fin du premier semestre 2019, mais la concertation en ligne a été prolongée jusqu'au 12 septembre 2019.

VI-1 OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DU DIALOGUE CITOYEN

A- État des lieux et diagnostics

Un état des lieux factuel, constitué de la synthèse des travaux existants sur l'état de la ressource et du territoire, et un diagnostic sur les grands enjeux ont été produits spécifiquement pour alimenter le dialogue citoyen. L'« Atlas » de 196 pages présente les éléments clés du territoire en six parties : ressources en eau et ses régulations, socio-économie du territoire, usages préleveurs, patrimoine naturel et pressions subies, le partage de l'eau, une vision prospective.

Le diagnostic a été décliné en diagnostics technique (6 pages) et grand public (5 pages). Ceux-ci exposent les enjeux à partir de l'état des lieux et d'entretiens bilatéraux menés avec différentes parties prenantes (élus territoriaux, Toulouse métropole, EDF, Associations environnementales et sportives, chambre consulaire, SAGE Garonne, Réseau 31). Ils pointent le paradoxe entre l'abondance de la ressource et les difficultés récurrentes en été à l'origine de tensions, les projections pessimistes en 2050, les menaces pesant sur les systèmes de régulation naturelle (neige, zones humides, nappes souterraines), la géographie humaine contrastée du territoire, le lien entre partage de l'eau et co-développement des territoires, la question de la contribution des ressources hydroélectriques au soutien d'étiage, la complexité de fixer des objectifs environnementaux à l'étiage, la nécessité de préserver l'avenir notamment par une gestion économe de l'eau en période d'étiage.

Ces deux documents ont été distribués aux membres du panel et partenaires du projet et mis en ligne.

B- Plans et outils de communication

Le choix a été fait d'une communication propre au projet de territoire qui s'est vu doté d'une identité graphique et nommé « Garon'Amont – Richesse à partager, avenir à préparer ».

L'un des deux objectifs du plan de communication était d'informer les acteurs habituels du monde de l'eau et surtout le grand public et de les faire contribuer à l'élaboration du projet de territoire. L'autre était d'associer les partenaires du projet à la communication et de maintenir la cohésion entre le chef de file (CD 31) et ses partenaires en valorisant leur implication dans la gestion de l'eau.

Pour cela, l'un des 4 axes stratégiques retenus pour la communication a été de communiquer sur trois des leviers de participation au dialogue citoyen (site internet, rencontres avec les habitants, ateliers thématiques), un deuxième axe étant d'afficher clairement le but de la démarche de co-construction de solutions (via la composition d'un panel citoyen) et de sensibiliser sur l'eau, bien commun. Les deux autres axes stratégiques étaient d'affirmer le CD31 comme porteur de projet auprès de ses partenaires et de s'appuyer sur les partenaires du CD31 pour optimiser l'efficacité des actions de communication.

En février mars 2019, les partenaires ont ainsi été destinataires d'un certain nombre d'outils pour les faire participer à la communication sur le projet (dossier de presse, communiqués de presse, messages pour leurs réseaux sociaux...).

Trois temps forts de communication avaient été planifiés. Au final, quatre temps forts ont été organisés. Le 1^{er} temps fort a eu lieu entre le 22 mars (lancement du dialogue citoyen) et début avril 2019 (en amont des premiers

ateliers thématiques). Face au constat d'une certaine difficulté à mobiliser pour les ateliers, le deuxième temps fort a eu lieu de mai à début juin, pour inciter à participer aux deux derniers ateliers. Le 3^{ème} temps fort est intervenu à partir de début juillet pour favoriser les contributions sur le site internet jusqu'au 12 septembre 2019. Le dernier temps fort a été organisé en septembre en amont de la réunion de restitution.

Le site internet a été ouvert le 22 mars. A chaque temps fort de communication, une newsletter a été éditée et des informations diffusées sur les réseaux sociaux du CD31. Des affiches et des flyers ont été distribués et des encarts publicitaires insérés dans la presse locale papier et numérique, lors des deux premiers temps forts, complétés pour le deuxième temps fort par des envois de sms, d'invitations et d'une mobilisation par téléphone des élus locaux et des partenaires.

VI-2 ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU DIALOGUE CITOYEN

A- Panel citoyen (du 22 mars au 29 juin 2019)

• Organisation

Un groupe de 30 citoyens (28 issus du territoire « Garon'Amont » et 2 habitants de Toulouse) respectant la parité hommes/femmes devaient être sélectionnés par tirage au sort au sein d'une liste de 3000 personnes, avec pour mandat, écrit et public, de produire un avis éclairé en réponse à la question « Protection et partage des ressources en eau à l'heure du changement climatique : quelles actions mettre en œuvre ? ».

Les panélistes devaient se réunir 4 fois 1,5 journée, à Saint-Gaudens (31), les séances étant prévues à huis-clos, avec toutefois la possibilité d'une présence des garants, l'animation étant assurée par le prestataire :

- session 1 d'information sur les grands enjeux, les 22 et 23 mars 2019,
- session 2 d'investigation sur les sujets stratégiques identifiés par les panélistes, les 12 et 13 avril 2019,
- session 3 de délibération pour produire l'avis avec des propositions de solutions, les 14 et 15 juin 2019
- session 4 de hiérarchisation des solutions, le 29 juin 2019.

Pour élaborer leurs propositions, les panélistes devaient aussi se nourrir des contributions issues des ateliers thématiques, des rencontres habitants et du site Internet.

• Déroulement

La parité a été respectée lors du tirage au sort des 30 panélistes dont la moyenne d'âge était de 46 ans (entre 31 et 76 ans). Ils provenaient de 25 communes (17 de la Haute-Garonne, 5 de l'Ariège et 3 des Hautes-Pyrénées) et présentaient des profils socio-professionnels divers.

Entre 22 et 27 membres du panel ont participé aux sessions de travail.

Lors de la première session de travail, une mallette documentaire a été remise à chaque panéliste, comprenant des documents papier et des liens internet sur le changement climatique, l'eau (données générales et sur la Garonne) et la concertation, dont :

- l'Atlas Garon'Amont, 2019
- le diagnostic Grand public du territoire Garon'Amont, 2019
- une synthèse de l'étude Garonne 2050 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, 2016
- l'instruction sur les projets de territoire de 2015,
- le rapport de la cellule d'expertise relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse (rapport BISCH – CGEDD- CGAAER), 2018
- la synthèse du 5^{ème} rapport du GIEC, 2014
- Le changement climatique en 10 questions, de l'ADEME, 2018
- La charte du dialogue citoyen du Conseil départemental de la Haute-Garonne, 2017

Les débats collectifs ont alterné avec les travaux en sous-groupe avec rapporteur. Des auditions d'experts et d'acteurs de la politique de l'eau (Eaucéa, EPIDOR, CNRS, FNE Midi-Pyrénées, Dynam'eau, Irstea et Météo France) ont eu lieu lors des deux premières sessions qui ont ainsi permis d'appréhender les enjeux liés à l'eau et le fonctionnement de l'hydrosystème et également de découvrir l'encadrement institutionnel de la politique de l'eau et les acteurs du territoire. Les diaporamas supports des auditions ont été communiqués aux panélistes. FNE a choisi d'échanger autour de la maquette en 3D d'un bassin versant illustrant les rôles des zones humides et les liens fonctionnels entre l'amont et l'aval.

Plusieurs membres du panel ont participé aux ateliers thématiques, à la soirée débat autour de la projection du film « Quand la Garonne aura soif » (16 avril 2019), et, à la demande du panel, à une réunion présidée par le préfet du Comité Eau d'information sur la gestion des situations de crise en période d'étiage (6 mai 2019), ainsi qu'à une visite du canal de Saint-Martory organisée à son intention (11 mai 2019). Le panel a en outre sollicité des rencontres avec des représentants de divers organismes en amont des ateliers (Chambre d'agriculture 31, Fédération de pêche 31, EDF) et de la projection du film (Water Family). Les enseignements tirés de ces participations et rencontres ont été restitués à l'ensemble du panel et ont nourri les sessions de travail.

Le panel citoyen a adressé des demandes d'informations complémentaires aux services de l'État (sur la définition de l'intérêt général, le soutien d'étiage et le renouvellement des concessions électrique), et au CD31 (sur les SDAGE et SAGE et le positionnement quant au renouvellement des concessions électriques), et a apprécié les réponses apportées.

Le taux d'assiduité des panélistes aux sessions de travail a été estimé à 90% et le taux d'attrition à 7%, conforme, selon le prestataire, à ce qui est observé habituellement.

Soulignant l'investissement conséquent des panélistes, le prestataire a estimé que leur temps d'investissement cumulé s'élevait à 1500 heures.

Au final, le panel citoyen a produit un avis intitulé « Restitution du panel citoyen – Préservation et partage des ressources en eau à l'heure du changement climatique – Quelles actions mettre en œuvre pour le futur d'Augustin ? » qui comporte 130 recommandations. Il a été présenté par deux membres du panel au comité de pilotage le 18 septembre 2019 et lors de la réunion publique de restitution du dialogue citoyen du 2 octobre 2019 à Saint-Gaudens.

B- Ateliers thématiques (du 11 avril au 6 juin 2019)

• Organisation

Les ateliers étaient ouverts au grand public dans le double objectif de l'informer sur le projet de territoire et de recueillir ses avis sur les thématiques traitées qui devaient aussi alimenter les travaux du panel.

4 ateliers thématiques ont été planifiés entre le 11 avril et le 6 juin 2019 :

- Eau et agriculture : le 11 avril à Montesquieu-Volvestre (31),
- Eau et biodiversité : le 17 avril à Portet-sur-Garonne (31), à proximité de la réserve naturelle Confluence Garonne,
- Eau, industrie et énergie : le 28 mai à Saint-Gaudens (31),
- Eau, tourisme et développement territorial : le 6 juin à Cazères (31), à la Maison de la Garonne.

L'atelier Eau et biodiversité a été précédé le 16 avril au soir de la projection publique du film « Quand la Garonne a soif » à Roques-sur-Garonne, sur proposition du syndicat Haute Garonne Environnement, suivie d'un débat animé par le prestataire.

Chaque atelier devait se dérouler de la même manière (1heure consacrée à l'accueil et à une présentation en plénière de la problématique mise à l'étude ; 1h de travail en groupe d'une dizaine de personnes avec, à chaque table, un membre de l'équipe d'animation, du panel ou du COTECH) ; 1/2h de restitution en plénière) et être suivi d'un buffet.

• Déroulement

Le Vice-président de la Commission permanente du CD31 en charge du logement, du développement durable et du plan climat a introduit chaque atelier. Les Maires de Portet-sur-Garonne (Eau et biodiversité) et de Cazères (Eau, tourisme et développement territorial) ont accueilli les participants, dont le nombre a varié entre 40 et 70 (environ 40 participants aux ateliers Eau et agriculture et Eau et biodiversité, plus de 60 participants à l'atelier Eau, tourisme et développement territorial, et plus de 70 participants à l'atelier Eau et industrie).

Si l'on intègre le ciné-débat du 16 avril (80 participants), environ 290 personnes ont participé à ce volet du dialogue citoyen.

Les participants ont été des représentants d'association de protection de l'environnement (participation à tous les ateliers), des agriculteurs (absents au seul atelier Eau et industrie), des élus locaux et des citoyens (ateliers Eau et agriculture et Eau, tourisme et développement territorial), des énergéticiens (ateliers Eau, industrie et énergie et Eau, tourisme et développement territorial).

Chacun des ateliers a fait l'objet d'une présentation liminaire d'éléments de constats et de perspectives issus de l'Atlas, suivie d'un travail en petits groupes animé par des représentants du panel, de la maîtrise d'ouvrage, et du prestataire sur la base de questions préparées par cette dernière.

Après chaque atelier, un compte rendu a été rédigé comprenant une synthèse des échanges et des propositions ainsi qu'un verbatim retranscrivant partiellement les propos échangés lors des travaux par table.

C- Rencontres Habitants (du 22 mars au 21 juin 2019)

• Organisation

10 demi-journées d'animation, dans la rue ou dans des espaces publics, devaient permettre à des passants et à des habitants absents des lieux traditionnels de concertation de s'informer et de s'exprimer sur le projet de territoire, leurs contributions devant être prises en compte par le panel. Pour l'animation, il était prévu trois espaces dédiés respectivement à une exposition en 5 panneaux (projet de territoire, dialogue citoyen, ressource en eau, changement climatique, solidarité territoriale), à l'affichage des contributions du jour et à l'échange avec les animateurs.

Les rencontres Habitants ont eu lieu :

- le 22 mars : à Luchon (31), à l'occasion de la journée mondiale de l'eau,
- le 14 avril : à Toulouse (31), au marché des Sept deniers, en lien avec les associations de quartier,
- le 17 avril : à Foix (09), à l'Université,
- le 18 avril : à Arreau (65), sur le marché,
- le 11 mai : à Salles-sur-Garonne (31), aux journées portes ouvertes des jardins de Cocagnes,
- le 12 mai matin : à Prat-Bonrepau (09), sur le marché,
- le 12 mai après-midi : à Arbas (31), à la foire bio,
- le 12 juin : à Mane (31), à la Maison familiale et rurale,
- le 20 juin : à Saint-Gaudens (31), à la résidence Habitat Jeune, avec les jeunes du club de prévention en lien avec la MJC et les Foyers de jeunes travailleurs,
- le 21 juin : à Martres-Tolosane (31), à l'occasion d'une course cycliste.

- **Déroulement**

Ces rencontres ont permis de contacter environ 300 personnes, avec des niveaux de fréquentation et d'interpellation disparates selon le lieu et le public. Il a été noté la participation de nombreux jeunes intéressés et sensibilisés (rencontres des 17 avril, 12 juin et 20 juin).

Les différentes contributions ont fait l'objet d'une synthèse présentée lors du COPIL du 12 juillet 2019.

D- Site internet participatif (du 22 mars au 12 septembre 2019)

- **Organisation**

Le site Internet (<https://www.garonne-amont.fr/dialogue-citoyen/#>) avait pour vocation de permettre l'accès du plus grand nombre à l'information sur le projet de territoire et sur le dialogue citoyen en cours et de susciter la participation en ligne, 5 onglets renvoyant vers :

- une page d'accueil (actualités, découverte du PT, agenda, lien vers les discussions en ligne),
- une page de présentation du projet Garon'Amont (périmètre, enjeux, usages, changement climatique, biodiversité, gouvernance),
- une page de présentation et d'information sur le dialogue citoyen,
- un espace de contribution par thématique,
- une page d'actualités.

Les documents élaborés spécialement pour ou dans le cadre du dialogue citoyen ont été accessibles au fur et à mesure de leur parution :

- Atlas/état des lieux,
- diagnostic technique,
- mandat du panel citoyen,
- présentations introductives et comptes rendus des ateliers,
- synthèse des rencontres Habitants)
- synthèse du dialogue en ligne (après la clôture de la concertation en ligne),
- avis du panel citoyen (après la réunion publique de restitution).

Le site a aussi donné accès à :

- l'exposition de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne « Les eaux souterraines »,
- l'exposition de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne « L'eau domestique »,
- « Garonne 2050 », l'étude prospective sur les besoins et les ressources en eau à l'échelle du bassin (Agence de l'eau Adour-Garonne),
- le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (Agence de l'eau Adour-Garonne),
- Rapport de synthèse 2014 du GIEC,
- « Le changement climatique en 10 questions » (ADEME),
- la Charte du dialogue citoyen du CD31.

- **Déroulement**

Mi-juillet 2019, avec plus de 2000 utilisateurs du site mais une vingtaine de contributions seulement, le bilan de la participation en ligne était mitigé ce qui a motivé la décision de prolonger la concertation en ligne jusqu'au 12 septembre avec quelques modifications apportées au site.

Au final, entre le 22 mars et le 12 septembre, le site internet a recueilli plus de 5 350 visites de la part de 3 400 utilisateurs différents avec un nombre modéré de visites depuis les réseaux sociaux (6 % des utilisateurs) et des sites référents (14 % des utilisateurs),

77 internautes répartis sur le territoire de Garon'Amont ont apporté leur contribution soit en déposant un avis (50 messages), soit en commentant un avis (31 commentaires).

66 d'entre eux, aux profils divers (agriculteurs, pratiquants de sports nautiques, représentants d'associations environnementales), ont contribué en tant que citoyens.

11 d'entre eux ont contribué au titre d'une organisation : de protection de l'environnement (Nature Comminges, FNE Midi-Pyrénées, Nature en Occitanie), du monde agricole (Chambre d'agriculture 31, Confédération paysanne 31, Terre de liens Midi-Pyrénées, association française d'Agroforesterie) ou du monde de la pêche (Fédération départementale de la pêche 31, ANPER TOS).

La plupart des contributions ont abordé les différentes thématiques liées à l'eau, avec une arrivée en tête des contributions sur l'eau et lien avec l'agriculture.

Une première synthèse du dialogue en ligne a été présentée au COPIL le 12 juillet et la synthèse finale, lors du COPIL du 18 septembre 2019 et mise en ligne en suivant.

VI - 3 RÉSULTATS DU DIALOGUE CITOYEN

A- Contributions des ateliers thématiques, des rencontres habitants et du site internet

Comme l'y incitaient les formats des ateliers et du site internet, les divers volets de la gestion de l'eau ont été évoqués.

Concernant l'aspect quantitatif, la disponibilité de l'eau pour l'activité économique (agriculture, industrie, tourisme) a été posée comme un enjeu vital. Les contributions ont porté sur les deux leviers classiques permettant d'assurer un équilibre entre usages et prélèvements que sont l'économie de l'eau et l'augmentation des capacités de stockage.

Pour l'économie de l'eau en irrigation il a été proposé de recourir à tout un panel d'actions depuis le développement de variétés de plantes adaptées, jusqu'au plafonnement des surfaces irriguées en passant par l'évolution des pratiques agricoles. Pour l'eau potable, les contributions ont appelé à des changements de pratiques qui consistaient en quelques propositions techniques (réseau permettant de recourir à de l'eau non potable pour les usages qui l'autorisent, toilettes sèches, stockage de l'eau de pluie...). Pour le tourisme, a été posée la question du recours à de la neige de culture.

Une tarification incitative, voire une taxe prohibitive sur les consommations excessives d'eau a aussi été proposée pour les différents usages.

Concernant l'augmentation des capacités de stockage de l'eau, plusieurs solutions ont été envisagées en termes d'optimisation des ouvrages existants et de création de retenues. Pour le tourisme, il a été suggéré que les retenues soient multifonctions.

Mais, la création de nouvelles retenues a fait débat entre ceux qui y sont favorables : « éviter que l'eau ne parte à la mer » et qui ont mis en avant les efforts déjà effectués dans l'agriculture en matière d'économie d'eau, et ceux qui y sont défavorables ou qui, pour le moins, s'interrogent : « sommes-nous sûrs de pouvoir les remplir dans les prochaines années sous contrainte climatique ? Il faut d'abord vérifier que tous les autres leviers d'action aient bien été activés », **la question de l'acceptabilité sociale des projets étant posée par tous.**

Des arguments ont été avancés de part et d'autre :

- en faveur de nouvelles retenues : elles sont susceptibles de favoriser l'infiltration dans les sols, l'irrigation au bénéfice de productions locales ce qui permet d'éviter les importations.
- en défaveur de nouvelles retenues : elles sont susceptibles de favoriser les sécheresses en aval, elles n'encouragent pas aux économies d'eau et constituent donc un frein à la transition agro-écologique (fortement souhaitée par ailleurs), tout en ayant des impacts sur les milieux.

Enfin, il a été souhaité que soit prise en compte la capacité du sol à stocker l'eau tant en ce qui concerne les terres agricoles (terres fortes versus broussailles) que les milieux naturels (zones humides).

Concernant l'aspect qualitatif, un certain nombre de contributions sur internet ont témoigné d'une inquiétude vis-à-vis de la qualité de l'eau pour la consommation humaine et dans les cours d'eau. L'importance des contrôles a été soulignée. Les propositions ont principalement émané de l'atelier Eau et industrie (aides aux industriels, améliorer les process et les stations d'épuration...) où l'on s'est interrogé sur la capacité des milieux naturels à « digérer » les pollutions dans un contexte où l'on pourra de moins en moins compter sur l'effet de dilution.

L'importance de la préservation et de la renaturation des milieux naturels afin de disposer d'une ressource en quantité et qualité, a été fortement soulignée dans l'atelier « Eau et biodiversité » où l'accent a été mis sur la nécessité d'une approche globale impliquant de revoir l'aménagement du territoire à l'aune de cet objectif de protection. À titre d'exemple, une proposition a été avancée : conditionner la poursuite de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation au respect des écoulements d'eau, de l'infiltration des précipitations, en systématisant des infrastructures « transparentes » pour éviter d'aggraver les inondations.

Par ailleurs, il a été souhaité que le développement touristique serve la préservation des milieux naturels. Deux options de développement ont, entre autres, été proposées pour cela : développement dans certains secteurs corrélée à la préservation de sanctuaires, versus, évitement de la concentration des activités en développant des petits sites d'accueil.

À noter que de nombreuses contributions appellent à une gestion publique de l'eau (bien commun), en regrettant l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des barrages hydroélectriques dont il est par ailleurs souhaité que les futurs contrats de concession veillent à assurer à la fois la production énergétique et le soutien d'étiage.

Enfin, et à propos de « l'eau et de l'énergie », l'opportunité de développer des microcentrales a fait débat au vu de leurs impacts sur les milieux aquatiques, et la question de la forte dépendance de Golfech à la ressource en eau a été posée.

B- Avis du panel

L'avis du panel de 50 pages et intitulé « **Restitution de l'avis du panel citoyen – Préservation et partage des ressources en eau à l'heure du changement climatique : quelles actions mettre en œuvre pour le futur d'Augustin ?** » s'articule autour de grands principes et de recommandations.

Trois grands principes ont été identifiés qui peuvent être résumés comme suit :

- 1- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux différents risques qui le menace (sécheresse, inondations, dégradation de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques) ;
- 2- Eviter les contradictions, en d'autres termes parvenir à concilier les usages divers et la protection des écosystèmes aquatiques, ce qui « appelle certainement un changement d'approche, un changement de paradigme » ;
- 3- Adopter quelques grands principes d'action, dont privilégier les mesures « sans regret », insister sur les mesures à bénéfices multiples, éviter les fausses-bonnes idées (la mal-adaptation), généraliser les actions d'économie en ressources (eau, sol, énergie...)

Les recommandations au nombre de 130 sont regroupées autour de 4 enjeux stratégiques :

1- Accompagner la sobriété et les économies d'eau

- De nos habitudes de consommations individuelles
- A nos modèles agricoles

2- Conclure un pacte de gouvernance moderne et participatif

- Pour de nouvelles solidarités entre urbains et ruraux
- Pour une gestion publique de l'eau appropriée par le plus grand nombre

3- Stocker l'eau

- Explorer les techniques existantes et les optimiser
- Envisager de nouvelles retenues ?

- Tenir compte de la question spécifique des retenues hydroélectriques

4- Refonder l'aménagement du territoire

- En se basant sur les ressources naturelles du territoire
- En restaurant les milieux naturels

Ces enjeux sont hiérarchisés, la sobriété et la gouvernance étant considérées comme des préalables et plus faciles à entreprendre à court terme que les actions relatives au stockage et à l'aménagement du territoire nécessitant une inscription dans un temps plus long.

La synthèse des propositions, insérée au début de l'avis, pointe l'ampleur du défi de l'eau, compte tenu du déficit hydrique actuel et des perspectives liées au changement climatique : la poursuite de la trajectoire n'est pas soutenable mais s'adapter en régime d'incertitude n'est pas évident. Plusieurs raisons d'espérer, résumées comme suit, sont toutefois avancées :

- Si la biodiversité de Garonne Amont est fragilisée, elle est encore robuste. L'action publique doit d'urgence entreprendre de la renforcer, par la préservation et la restauration de ses fonctionnalités.
- L'activité agricole est fortement dépendante de l'eau mais montre depuis 2003 des capacités d'évolution remarquables. Elle doit poursuivre ses efforts (économie d'eau, réduction d'intrants) dans l'objectif de satisfaire des besoins alimentaires locaux. En contrepartie, la société doit soutenir le secteur agricole pour le débouché de ses productions et aussi peut-être par la rémunération des services rendus.
- Les barrages hydroélectriques sont à un tournant de leur histoire avec le risque d'une main mise sur un bien commun et celui d'une perte de leur vocation multifonctionnelle. Il faut redéfinir collectivement les règles d'un arbitrage entre usagers de l'eau et, en contrepartie de lâchers d'eau plus importants se doter de nouveaux équipements de production d'énergie renouvelable et décentralisée, pas forcément hydrauliques.
- Les stockages d'eau méritent avant toute chose d'être optimisés.
- Peut-être devront nous envisager collectivement de nouvelles retenues mais aucun projet ne pourra s'imposer si ses conditions de réussite ne font pas l'objet d'une co-construction entre toutes les parties prenantes (référence à Charlas et Sivens).

Le panel propose à ce sujet plus loin dans l'avis de **suivre la progression logique** qui suit :

- Généraliser des économies d'eau partout où c'est possible,
- Mobiliser les retenues existantes,
- Optimiser ces dernières par entretien, curage, rehausse si c'est possible,
- Mobiliser les retenues hydroélectriques en conciliation avec l'impératif de production d'électricité renouvelable,
- Envisager la création de nouvelles retenues au plus près des besoins,
- Envisager des retenues peut-être plus grandes si c'est possible, en dérivation des cours d'eau et aménagées de manière écologique.
- La décision pyramidale a vécu. La gouvernance de l'eau doit allier plus fortement système représentatif et démocratie participative.
- Le panel demande enfin que ses recommandations soient prises en considération et à être informé du suivi qui en sera fait.

Dans sa conclusion, le panel demande à être associé à la mise en œuvre du plan d'action pour lequel il souhaite qu'une large communication soit effectuée auprès de l'ensemble des acteurs y compris le grand public.

VI-4 RESTITUTION PUBLIQUE DU DIALOGUE CITOYEN (2 octobre 2019)

A- Déroulement

Le bilan du dialogue citoyen a été présenté lors d'une réunion publique organisée le 2 octobre 2019 à Saint-Gaudens dans les locaux de l'antenne du CD31.

Introduite par le président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la sous-préfète de Saint-Gaudens, puis par un petit film donnant la parole aux membres du panel et rappelant les étapes du dialogue citoyen, la soirée s'est déroulée en trois temps :

- présentation de l'avis du panel par deux de ses membres ;
- expressions sur les propositions du panel citoyen de membres du Comité de pilotage, puis, dans un second temps, de représentants des parties prenantes au dialogue citoyen (SMEA-Réseau 31, EDF Hydro Sud-Ouest, Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, Nature en Occitanie, Fédération de pêche de la Haute-Garonne) ; la parole a ensuite été donnée à la salle.
- présentation par les garants de leur bilan provisoire ;
- conclusion de la soirée par le vice - président du CD 31, en charge du dossier.

B- Résultats

Les membres du Comité de pilotage ont salué la mise en place du panel citoyen, qualifiant le dispositif d'innovant et d'exemplaire en permettant au sujet de l'eau d'être débattu au-delà du cercle restreint des experts. Ils ont félicité le panel pour la qualité de son Avis, son caractère complet, structuré et hiérarchisé qui traduit une appropriation des enjeux. Plusieurs membres du COPIL ont également souligné la convergence entre les propositions du panel et celles débattues dans les instances publiques (Comité de bassin, Commission locale de l'eau...).

L'Etat, via ses représentants, a en outre pointé l'urgence à agir tout en bâtissant une solidarité entre les citoyens pour lutter contre le risque d'opposition entre les usages. Selon lui, le dispositif mis en œuvre respecte les attendus des instructions gouvernementales et la production du panel va permettre d'élaborer un plan d'actions partagé reposant sur un partenariat opérationnel. Les propositions doivent faire l'objet d'une analyse technico-économique et leur acceptabilité sociale doit être vérifiée. Il y a obligation de résultat.

Les parties prenantes ont surtout saisi l'opportunité de la tribune qui leur était offerte pour rappeler leur position. La Chambre d'agriculture a mis l'accent sur les économies d'eau déjà réalisées en agriculture et l'intérêt de stocker l'eau. Nature Occitanie et la Fédération de pêche 31 ont insisté sur la nécessaire prise en compte de la fonctionnalité de l'hydrosystème et des zones humides. EDF Hydro Sud-Ouest a noté l'attachement du panel citoyen à la gestion publique des concessions indiquant qu'EDF partageait cette conviction.

Lors des échanges avec la salle, 9 personnes ont souhaité prendre la parole pour faire part de ce qu'elles considéraient comme des lacunes dans les propositions (solutions d'économie ou causes de pollution de l'eau), ou pour interpeller les élus sur la gestion publique de l'eau (concessions hydroélectriques et eau potable), ou encore pour exprimer leur défiance vis-à-vis des processus de concertation au vu de leur expérience.

Les garants ont livré leur perception du déroulement du dialogue citoyen et formulé quatre recommandations (Cf. WIII-1-B).

Le Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne a conclu la réunion en rappelant notamment l'attachement du CD 31 à une co-construction du projet de territoire et à la gestion publique de l'eau. Il a annoncé la présentation de la déclinaison opérationnelle du projet de territoire pour janvier 2020, tout en indiquant que des décisions étaient déjà prises :

- lancement de deux initiatives : la mobilisation en faveur des zones humides, y compris via le recours à la maîtrise foncière, et l'engagement d'une étude sur les capacités de mobilisation des réserves d'eau que

constituent les anciennes gravières ;

- mise en place d'un comité de concertation local rassemblant les institutions, le panel citoyen, les parties prenantes et les garants ;
- proposition d'instituer une « fête de l'eau ».

Les garants ont comptabilisé 176 personnes présentes.

VII- GOUVERNANCE (22 NOVEMBRE 2018 - 19 DECEMBRE 2019)

Les COTECH et COPIL ont été présidés par le CD31 et composés de représentants des services de l'État (préfet, DDT 31, direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), direction régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la région Occitanie, des départements de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers, de la Métropole toulousaine, et du Val d'Aran (Espagne) qui n'a dans les faits pas participé aux réunions.

Entre le 22 novembre 2018 et le 19 décembre 2019, le COTECH et le COPIL se sont réunis respectivement 7 fois (22 novembre 2018, 31 janvier, 13 février, 24 juin, 12 septembre, 24 octobre et 26 novembre 2019) et 5 fois (18 décembre 2018, 7 mars, 12 juillet, 18 septembre et 19 décembre 2019), soit un total de 11 réunions en 13 mois.

Chaque réunion a fait l'objet d'un ordre du jour précis et d'une présentation introductive aux échanges sous forme de diaporama.

A- COTECH et COPIL jusqu'à la restitution du dialogue citoyen (22 novembre 2018 - 18 septembre 2019)

Les réunions du **COTECH du 22 novembre 2018 et du COPIL du 18 décembre 2018** ont principalement eu comme objet de présenter puis de valider le dispositif et le calendrier du dialogue citoyen et d'adopter l'identité graphique du projet de territoire.

Il a été indiqué que le projet de territoire n'était pas écrit, qu'il n'y avait aucun *a priori* sur les solutions à mettre en œuvre, qu'il fallait s'assurer que celles-ci ne soient pas seulement quantitatives d'où la nécessité d'amorcer une réflexion sur les évolutions en matière d'activités économiques et d'aménagement du territoire. Le rôle central de la concertation a été réaffirmé : elle doit répondre à toutes les questions posées, dans une démarche ascendante, dans un esprit de confiance.

Les réunions du **COTECH du 31 janvier et 13 février 2019 et du COPIL du 7 mars 2019** ont été consacrées à la programmation du dialogue citoyen et à la présentation du plan de communication et de l'avancement du site internet. Le COPIL a validé le mandat confié au panel (question introductive à ses travaux) et les documents soumis au dialogue citoyen (état des lieux/Atlas, diagnostics technique et grand public).

Des discussions ont eu lieu sur le périmètre de la concertation (volonté de prendre en compte les interactions avec les autres territoires sans tomber dans le piège d'un périmètre trop vaste perdant de sa pertinence). Des précisions ont été demandées sur des informations techniques (le calcul du déficit en eau par exemple). Il a été souhaité que le rôle du panel et son articulation avec les autres dispositifs permettant de contribuer au dialogue citoyen apparaissent clairement, de même que la place de la concertation, co-construction dans le processus en cours qui ne remet pas en cause le rôle décisionnaire des élus. Des questions ont été posées sur la composition du panel, le lieu des ateliers thématiques. Une proposition de lieu a été faite pour les rencontres Habitants (Université de Foix). Etc.

Lors des **COTECH du 24 juin 2019 et du COPIL du 12 juillet 2019** un premier bilan quantitatif et qualitatif du dialogue citoyen a été effectué.

La vocation des réunions du **COTECH du 12 septembre 2019 et du COPIL du 18 septembre 2019** a été de préparer la réunion publique de restitution du dialogue citoyen du 2 octobre 2019 avec notamment, lors du COPIL, une première présentation de l'avis du panel par deux de ses membres. Il a également été fait un point sur la suite du processus, en particulier sur le travail d'évaluation technique devant permettre de passer des mesures proposées par le panel au plan d'action.

Le caractère apaisé des débats au sein du panel citoyen et en atelier, ainsi que la différence de ton utilisé lors des réunions en présentiel et sur internet ont été soulignés : les premières favorisent le dialogue et permettent de dépasser les postures contrairement au site internet.

L'important travail réalisé par le panel citoyen a été salué : il démontre la capacité de citoyens « profanes » à assimiler en peu de temps de nombreuses informations, à appréhender un sujet complexe dans sa globalité et à faire des propositions. Plusieurs intervenants ont pointé le fait que les solutions proposées n'étaient pas nouvelles, ce qui pouvait générer une certaine déception mais devait être vu comme positif : le panel propose une approche globale avec de grandes lignes directrices et reposant sur un raisonnement analogue à celui des partenaires institutionnels du projet, ce qui est rassurant sur le fait que ceux-ci ne sont pas décalés par rapport à la demande sociétale. L'exigence d'une approche globale, qui amène à réinterroger l'ensemble des politiques publiques, confirme l'obligation de travailler sur tous les leviers possibles pour réduire le déficit hydrique. Un membre s'est interrogé face à la priorité donnée par les panélistes à la sobriété et a posé la question de l'évaluation des mesures en ce sens. Le souhait du panel que les acteurs de l'eau travaillent en partenariat et en cohérence a été souligné, de même que son souhait d'un suivi citoyen de la mise en œuvre des propositions.

La qualité du travail réalisé par le panel a été reliée à celle de la méthode de dialogue citoyen retenue par le CD31, avec des expressions en faveur de cette démarche ascendante favorisant une gouvernance partagée entre techniciens et société civile et une demande de tirer les leçons de l'expérience qui interroge aussi sur les méthodes de travail entre acteurs habituels de l'eau.

Des questions ont été posées sur la suite du processus auxquelles le porteur de projet et le cabinet Eaucéa ont répondu : les actions identifiées par le panel seront traduites en opérations concrètes après étude de leur faisabilité technique, de leurs effets potentiels et de leur bilan coûts/bénéfices ; des réunions par groupes thématiques seront organisées avec les institutions partenaires afin d'identifier les mesures rapides et faciles à mettre en œuvre et celles nécessitant des études à plus long terme (comme la création de retenues) ; un comité de concertation suivra les travaux. Le porteur du projet a souhaité que soit gardé à l'esprit la proposition du panel : ne pas reproduire les erreurs du passé et réussir à prouver que les projets engagés sont finalement les meilleurs.

B- Premiers COTECH et COPIL de la phase de construction du plan d'actions (24 octobre/19 décembre 2019)

Le **COPIL du 19 décembre 2019** a été précédé de deux **COTECH** préparatoires les **24 octobre et 26 novembre 2019**. Le COPIL, qui se réunissait pour la première fois après la restitution du dialogue citoyen, a fait le bilan des années 2018 et 2019 avant de prendre des décisions pour 2020 en vue d'une validation au troisième trimestre du projet de territoire Garon'Amont.

Les éléments constitutifs de celui-ci ont été précisés (Atlas, Avis du panel citoyen, Document introductif incorporant à la demande du COPIL un résumé non-technique, Recueil des fiches-action, Diagnostic socio-économique réalisé en réponse à l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019, Protocole d'accord, Bilan des garants).

Le COPIL a validé les propositions concernant la gouvernance : élaboration d'un protocole d'accord pour acter la mobilisation des acteurs institutionnels et rassembler les financements nécessaires ; création de l'instance de concertation annoncée le 2 octobre (associant, outre les institutions, des représentants du panel, des associations de protection de l'environnement et des agriculteurs et autres usagers).

Il a adopté le calendrier des différentes étapes d'élaboration du PTGA en vue de sa validation par le CD31 en juillet 2020 et par le préfet de bassin au 3^{ème} trimestre 2020. Le COPIL a notamment arrêté les dates d'installation de l'instance de concertation (février 2020) et d'une nouvelle phase de dialogue citoyen (avril-mai 2020).

Le projet de recueil des fiches-action élaboré à partir de l'Avis du panel citoyen a été présenté. Il comporte 43 actions réparties selon les 4 thèmes identifiés par le panel. Le prestataire (EAUCEA) a précisé que les 130 recommandations avaient été analysées, mais que celles dont la mise en œuvre n'était pas du ressort de Garon'Amont avaient été renvoyées vers les politiques territoriales appropriées, un document devant assurer la traçabilité de l'ensemble. Du compte rendu des échanges au sujet des actions proposées, il ressort notamment que :

- la mise d'un Observatoire territorial partagé de l'irrigation et des économies d'eau agricole est jugée prioritaire ; pour l'industrie et eau potable, les économies supplémentaires potentielles apparaissent faibles et leur coût élevé, mais il faut agir et sensibiliser ;
- concernant le stockage de l'eau, la capacité des grands ouvrages hydroélectriques à fournir plus d'eau n'est pas avérée, mais il est nécessaire de la quantifier ; l'approche innovante proposée pour établir le cahier des charges des nouvelles retenues est saluée ; celle consistant à « cranter » les actions en commençant par renforcer et optimiser l'existant, puis en fondant de nouvelles solutions de stockage sur la nature (recharge nappes, zones humides) enfin en co-construisant le cahier des charges « pour envisager de nouvelles retenues est notée ;
- Penser l'aménagement du territoire dans sa globalité est considéré comme une sous-thématique importante qui renvoie à de nombreuses questions.

Les fiches « gouvernance » ont été présentées à titre d'information.

Par ailleurs, les résultats des scénarios de déficit en eau en 2030 avec ou sans projet de territoire et selon les hypothèses climatiques ont posé question quant aux données d'entrée.

Le COPIL a retenu le principe de présenter la méthodologie d'élaboration du projet de territoire au panel citoyen début 2020.

VIII -BILAN DES GARANTS SUR LE PROCESSUS DE CONCERTATION

Désignés par la CNDP le 5 avril 2017 à la demande de l'État, les garants ont été sollicités très en amont avant même que le CD31 n'assure la maîtrise d'ouvrage du processus. Compte tenu de celui nécessaire à la mise en place de la gouvernance du projet de territoire, il s'est passé du temps entre la première réunion organisée par le préfet à laquelle ils ont été invités, et les premières réunions des COTECH et COPIL. Les garants ont été étroitement associés au processus de préparation du dialogue citoyen et à son déroulement jusqu'à la réunion publique de restitution. Ils ont également été invités aux COTECH et COPIL de novembre et décembre 2019.

VIII -1 IMPLICATION DES GARANTS

A- Phase préparatoire

- 6 juillet 2017 : Les garants ont été invités à participer à la réunion du Groupe départemental Eau organisée par le préfet notamment pour présenter leur rôle : le garant travaille avec le maître d'ouvrage sur la concertation, en l'occurrence « volontaire » ; pour aboutir, cette concertation doit être bien préparée et viser la participation du grand public (affichage, site internet, communiqués de presse, expositions ...). Il a été rappelé que les garants n'avaient pas de jugement à porter sur le projet et que l'information du public n'était plus suffisante, celui-ci devait participer aux débats et co-construire le projet. Les acteurs ont été invités à prendre connaissance des informations réglementaires sur le site de la CNDP.

- Mars 2018 : Les garants ont été informés par le CD31 de l'appel d'offre lancé pour la réalisation de prestations d'étude, d'animation et de conseil. A leur demande, ils ont eu communication, par mail le 14 mars, du Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché composé de 2 lots : lot 1 concernant le volet animation du dialogue citoyen et le volet études et rédaction du plan d'action ; lot 2 de définition d'un projet de développement

territorial.

Ils ont indiqué que les différentes parties du dossier étaient présentées de manière très claire et que la question de la participation du public apparaissait traitée de manière satisfaisante. Ils ont également attiré l'attention sur la nécessité d'une bonne articulation entre les volets, objets deux lots différents.

B- Dialogue citoyen

Les garants ont participé :

- à 3 ateliers thématiques sur 4 (Eau et agriculture, Eau et biodiversité, Eau, industrie et énergie)
- aux 3 premières séances de travail du panel citoyen.

Comme prévu dans la convention passée avec le CD31, les garants n'avaient pas à animer les réunions, ce rôle étant assuré par l'équipe projet retenue par le CD31. Ils ont joué un rôle d'observateur actif, c'est-à-dire, en retrait, mais n'hésitant pas à intervenir pour faire préciser certaines informations techniques, rappeler les règles de la participation, s'assurer de la qualité des réponses apportées.

Ils n'ont pas été en mesure de participer aux rencontres Habitants.

En revanche, ils ont visité le site internet et pris connaissance des différentes contributions mises en ligne.

Par ailleurs, informé par le prestataire, ils ont contacté une organisation identifiée comme partie prenante de la gestion de l'eau mais qui avait exprimé sa réticence à participer au dialogue citoyen. Après cet échange, l'organisation a pris une part active au débat : elle est intervenue devant le panel citoyen, a participé aux ateliers et produit une contribution en ligne.

Lors de la réunion publique de restitution du dialogue citoyen, les garants ont livré une première analyse de leur perception de la façon dont le dialogue citoyen s'était déroulé et exposé leurs recommandations pour la suite du processus :

- élargir le COPIL selon les dispositions de l'instruction de mai 2019 (associations, usagers, professionnels...) et en intégrant des membres du panel citoyen ;
- travailler à partir de la production du panel ;
- fixer un calendrier.

C- COTECH et COPIL

Les garants (parfois un seul d'entre eux) ont participé à toutes les réunions du COPIL et du COTECH entre le 22 novembre 2018 et le 18 septembre 2019. En revanche, ils n'ont pas été invités au COTECH du 24 octobre 2019 et n'ont pu participer au COPIL du 19 décembre 2019.

Lors de la réunion d'installation du COPIL, ils ont présenté leur rôle, fait part de leur opinion favorable au dispositif envisagé pour le dialogue citoyen, considéré comme solide et progressif, et reconnu l'intérêt du traitement croisé de la ressource en eau et du développement territorial. Ils ont noté que les points de vigilance avancés en COTECH avaient été pris en compte : consultation du grand public au-delà des parties prenantes traditionnelles, mise en œuvre d'un dialogue réel avec des avancées rendues publiques régulièrement, régularité des réunions, transparence des débats, rôle essentiel du site internet, émergence de multiples solutions sans a priori. Les garants ont toutefois suggéré un point de vigilance : le positionnement du panel citoyen, au centre du dispositif, ne devait pas masquer le rôle des parties prenantes.

Lors de la phase de préparation du dialogue citoyen, leurs interventions ont porté sur la nécessité pour le public de connaître le cadre et les règles de la concertation et de pouvoir se situer dans le processus. Il a été demandé que le site internet, notamment, présente clairement le périmètre de la concertation (qu'est-ce qui est négociable, qu'est-ce qui ne l'est pas ?), les acteurs du dispositif, le calendrier, l'historique de la démarche, le mandat de la concertation, les modalités de prise de décision, les productions finales. Quelle charte de participation les acteurs partageront ils tout au long du processus ? Sera-t-elle co-construite avec les parties prenantes, évolutive ? L'importance de bien faire apparaître la différence entre co-construction, objectif affiché pour les projets de

territoire, et codécision, a été soulignée.

Les garants ont insisté sur l'importance de la mise à disposition d'informations accessibles. Les études sont l'indispensable support d'un débat de qualité mais elles ne doivent pas « noyer » le public. Aussi, le choix de recourir à un site internet dédié, avec un accent mis sur le caractère pédagogique des informations leur a paru essentiel, compte tenu de la multiplicité et de la technicité des informations. Ayant pris connaissance des documents techniques, ils ont recommandé d'utiliser des mots simples et proposé quelques ajouts de précision (mise en perspective des usages historiques du canal de la Neste et des modifications récentes de ces usages, cartographie plus pédagogique à différentes échelles notamment celle du projet de territoire...).

Il a été souhaité que soit explicité, dans le diagnostic grand public, le calcul du déficit en eau (déficit constaté de 13 Mm³ 1 année/5).

Au moment du bilan du dialogue citoyen, les garants ont indiqué qu'une première étape se terminait mais qu'il n'était pas possible de refermer le débat et ils ont fait état des recommandations qu'ils présenteraient en réunion publique de restitution du dialogue citoyen, dont la nécessité de faire part (lors de celle-ci) des étapes prévues suite au dialogue citoyen pour aboutir à un programme d'actions co-construit.

VIII -2 AVIS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS A L'ISSUE DE LA REUNION DE RESTITUTION DU DIALOGUE CITOYEN (2 octobre 2019)

A- Un dialogue citoyen qui a donné toute sa place au grand public et adapté au contexte

En situant le panel citoyen au centre du dispositif de dialogue citoyen, le CD31 a conféré une place privilégiée au grand public en évitant le risque d'une appropriation de la concertation par les parties prenantes directement concernées. Ce choix était particulièrement pertinent dans le contexte du projet de territoire Garon'Amont :

- le sujet de la gestion quantitative de la ressource en eau y est particulièrement sensible, il était justifié de craindre un « débat sans dialogue » ;
- comme l'a rappelé l'élu en charge du dossier, on ne parlait pas de rien sur ce dossier. Les parties prenantes de la gestion de l'eau avaient déjà eu l'occasion d'échanger sur le sujet, notamment dans le groupe départemental Eau dont les travaux ont abouti à l'engagement de la démarche de projet de territoire.

B- Une mobilisation satisfaisante pour une concertation « sans projet »

La mobilisation du panel est très satisfaisante, si l'on considère l'assiduité (90%) et le temps consacré à la démarche par le panel citoyen (1500h cumulées), facilitée sans doute par la durée « ramassée » sur 3 mois du dialogue citoyen.

La participation aux deux premiers ateliers a été moyenne (40 personnes à chaque atelier), ce qui pose la question des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du 1^{er} temps fort de communication. Le 2^{ème} temps fort de communication a permis une augmentation significative de la participation aux deux derniers ateliers (60 et 70).

Le bilan du site internet est plus mitigé avec un faible nombre de contributions (50 contributions seulement auxquels s'ajoutent 31 commentaires), mais l'augmentation de leur nombre pendant l'été montre qu'il a été judicieux de prolonger l'ouverture du site participatif et de prévoir un 3^{ème} temps de communication. Le site internet a également joué un rôle en matière d'information du public au vu du nombre de visiteurs (3400) et de visites (5300).

La communication autour du projet a été importante, en raison notamment de l'étendue du territoire concerné par le projet, et a fait appel à des outils diversifiés. Elle a été agile et a su s'adapter. L'augmentation de la participation aux deux derniers ateliers et l'observation de pics de fréquentation du site internet à la suite de l'envoi des Newsletters, a clairement établi le lien entre communication et mobilisation du public, ce qu'il convient de retenir pour la suite du processus.

La mobilisation du public est à mettre au regard du sujet de la concertation. Du fait qu'il est plus difficile de mobiliser sur un sujet général et sur une feuille blanche que sur un projet bien identifié faisant l'objet de controverses, la mobilisation du grand public autour du projet de territoire Garon'Amont peut être considérée comme satisfaisante.

C- Un dialogue citoyen qui a rempli son objectif en aboutissant à des recommandations hiérarchisées

Que ce soit lors des sessions du panel ou lors des ateliers thématiques, les travaux se sont déroulés dans une atmosphère constructive, les débats ont été d'excellente tenue.

Dans les ateliers, les participants ont été divers, avec toute une gradation en termes de connaissance du sujet, depuis les « profanes » jusqu'à ceux dotés d'une certaine expertise. Tous se sont impliqués. La parole était libre, sincère, les questions concrètes. Le ton était égal et l'ambiance plus détendue au fil des minutes. Les thèmes abordés ont porté à la fois sur des points précis et sur des considérations plus générales ayant trait au modèle de société.

A noter :

- dans l'atelier Eau et agriculture, une plus forte participation des plus jeunes.
- dans l'atelier Eau et biodiversité, à l'une des tables, l'intervention du membre du panel (en posture d'animateur) pour recentrer un débat risquant d'être « confisqué » par un participant profitant d'une tribune pour faire part de son problème particulier.
- dans l'atelier Eau, industrie et énergie, des élus parfois un peu (trop) présents, mais dont les apports ont nourri le débat.

Au final, malgré des échanges parfois désordonnés et des expressions contradictoires, les ateliers ont débouché sur des propositions de mesures et d'actions.

Chaque participant a pu s'informer et s'exprimer. Même si les sujets n'ont pas pu être approfondis et les contradictions levées, la parole recueillie en deux heures seulement a été riche de questionnement et de propositions.

Le site internet, a permis de recueillir des contributions argumentées et d'afficher les désaccords. L'intérêt est de ne pas perdre de vue qu'il reste des questions sensibles, comme la création de retenues.

Le panel citoyen est par nature constitué de personnes motivées par le sujet de la concertation et par l'envie de s'impliquer en tant que citoyen(ne) : souhait « d'un apport à ma communauté » ou encore « pour une fois que l'on nous demande notre avis ». Dans le cas de Garon 'Amont, la motivation pouvait également être liée à la proximité géographique avec la Garonne. Quels qu'ils soient, les membres du panel ont traduit une véritable appétence et un plaisir de s'informer, d'apprendre et de partager. Pour preuve, à titre d'exemple, la difficulté à clore la session le 23 mars après 1,5 journée de travail.

Leurs travaux se sont déroulés dans une atmosphère très sereine et conviviale. Les panélistes se sont immergés dans le sujet, chacun avec sa sensibilité. Ils ont confronté leurs idées dans la bienveillance et l'écoute.

Ils ont fait preuve d'autonomie et d'initiative en sollicitant divers rendez-vous pour approfondir certains sujets comme ceux de l'eau en agriculture et du fonctionnement des milieux aquatiques ou encore celui plus précis des concessions hydroélectriques, posant des questions précises, par exemple sur le prix du m³ d'eau et les techniques d'irrigation ou sur les règles de mise en concession des barrages. Ils n'ont pas hésité à resituer la problématique de l'eau dans celle plus globale du modèle de développement de la société sur lequel il faudrait pouvoir agir pour améliorer la gestion de l'eau, posant au Comité Eau les questions de la définition de l'intérêt général et de la gouvernance de l'eau (hiérarchique ou partagée ?). Leurs interlocuteurs ont joué le jeu et leur ont apporté des réponses qui les ont satisfaits.

Au final, ils ont répondu à leur mandat en produisant un avis complet, structuré et hiérarchisé, qui tient compte des contributions en atelier et sur internet et dont la présentation, lors du COPIL du 18 septembre et de la réunion publique de restitution le 2 octobre, a été dynamique et claire. La qualité du travail du panel a été unanimement reconnue comme en témoignent les interventions suscitées en COPIL et lors de la réunion publique de restitution :

- « Le panel de néophytes en début de démarche a produit un travail de qualité et a réussi à aborder la problématique dans sa globalité jusqu'à acquérir une expertise en la matière »... « les panelistes ont réussi à ouvrir le dialogue sans entrer dans les conflits classiques que l'on connaît sur ces sujets... ouvrant un chemin pour un plan d'actions porté par les acteurs du territoire dans une gouvernance partagée impliquant les citoyens » (un représentant du CD31)
- « L'intérêt de l'expression sociétale est centrale, l'avis des citoyens est construit... » (préfet de région).

Les résultats obtenus sont non seulement à mettre au crédit de tous les participants (panel, ateliers thématiques, site internet), mais aussi à ceux qui ont piloté le dispositif (maître d'ouvrage et prestataire).

Les participants, au premier rang desquels les panélistes, ont eu accès à une information de qualité grâce aux documents mis à disposition (Atlas notamment), aux auditions dont ils ont bénéficié et aux efforts pédagogiques déployés (Eaucea notamment).

L'organisation des ateliers a été sans faille. L'animation des travaux du panel a été dynamique, chaleureuse, précise et très respectueuse des panélistes. Ceux-ci ont dit s'être parfois sentis noyés sous le flot d'information et de leurs expressions diverses, d'où l'importance du travail réalisé de synthèse systématique permettant de valider et d'avancer.

Les comptes rendus des COPIL COTECH ont été diffusés aux membres et les synthèses des ateliers mises en ligne dans des délais satisfaisants. Ces documents (que les garants ont reçu en version mail et papier, de même que les contributions sur internet) étaient riches et bien structurés. En l'absence de verbatim, ils ont largement nourri la rédaction du présent bilan.

Avec les premières annonces du CD31 lors de la réunion de restitution du 2 octobre 2019 (étude des capacités de mobilisation de la ressource en eau des gravières, préservation des zones humides), les "lignes ont bougé", c'est un premier acquis de la concertation qu'il reste à conforter.

D- Des points de vigilance

Le dialogue citoyen a rempli ses objectifs :

- donner à voir la perception qu'a le grand public de la problématique de la gestion de la ressource en eau, sous contrainte climatique,
- proposer une feuille de route pour un plan d'actions, en fixant des priorités.

Pour autant l'élaboration du projet de territoire n'est pas terminée. Après l'établissement de l'état des lieux (phase 1) et le dialogue citoyen (phase 2), la troisième phase du dispositif retenu est celle, en cours, de l'analyse et de la transcription opérationnelle des solutions proposées par le panel citoyen.

En outre :

- si le travail du panel a été salué, il n'est pas acquis que la hiérarchisation des actions proposées fasse consensus chez les partenaires du projet,
- si de bonnes conditions de dialogue ont permis un débat apaisé sur tous les sujets, certains d'entre eux, comme la création de nouvelles retenues, restent sensibles.
- les mesures qui seront prises relèveront de maîtres d'ouvrages divers et devront être financées.

C'est la raison pour laquelle, les garants ont appelé à la vigilance quant aux modalités d'élaboration du plan d'action. Celles-ci doivent être à la hauteur des exigences formulées par le panel en termes de gouvernance et permettre d'éviter de donner prise à une possible radicalisation des postures de la part d'acteurs qui ont joué le jeu de la participation, tout en sachant que la décision finale revient aux élus.

E- Recommandations pour l'élaboration du plan d'action

Les démarches qui ont eu lieu (phase 2) ou sont en cours (phase 3) sont les suivantes :

- Le dialogue citoyen, qui a produit un avis présenté à plusieurs reprises comme la feuille de route pour l'établissement du plan d'actions, ce qui répond à l'une des recommandations des garants (COFIL de septembre 2019).
- Pendant que le dialogue citoyen se déroulait, des rencontres ont été organisées dans le cadre du volet « développement territorial » avec les EPCI du territoire et la CCI pour recueillir leur avis sur la démarche Garon'Amont. Seuls quelques résultats de ces discussions ont été communiqués aux COTECH et COFIL : les acteurs plaident en faveur d'une solidarité territoriale amont/aval « qui fonctionne dans les deux sens » et proposent des pistes de travail en termes d'aménagement et de développement durables du territoire et de tourisme.
- Depuis juillet, le travail de transcription opérationnelle des propositions du panel est en cours. Des rencontres bilatérales ont eu lieu entre le cabinet spécialisé (Eaucea) et des parties prenantes (agriculteurs, associations environnementales...). Lors du COFIL du 18 septembre 2019, il a été indiqué que des réunions par groupes thématiques seraient organisées avec les institutions partenaires afin de distinguer les mesures rapides et faciles à mettre en œuvre de celles nécessitant des études à plus long terme (comme la création de retenues).
- Le 2 octobre 2019, lors de la réunion publique de restitution, la mise en place d'un comité de concertation locale a été annoncée officiellement, sans qu'en soit précisé le moment. Sa composition inclura le panel citoyen « sous une forme à déterminer », des représentants associatifs et professionnels, ce qui répond à une autre recommandation des garants.

En résumé, concernant la concertation, la phase 2 d'élaboration du projet de territoire Garonne Amont a associé étroitement le grand public et les parties prenantes mais de manière différenciée et, pour la suite, il est prévu que le grand public soit représenté, avec le panel citoyen, aux côtés des parties prenantes dans le comité de concertation locale dont la création a été annoncée le 2 octobre 2019. Mais ce comité n'est pas encore créé et la phase 3 d'élaboration du projet de territoire suit son cours.

Pour les garants, le processus de co-construction du projet de territoire Garon'Amont n'est pas achevé et il est nécessaire d'en définir les modalités pour cette 3^{ème} phase. Les garants recommandent de rendre publiques ces modalités notamment via le site internet dédié au projet de territoire.

Les garants souscrivent au souhait du panel citoyen que « le Comité de pilotage revienne vers l'ensemble des parties prenantes de la concertation, panélistes compris, pour exposer la manière dont le plan d'action prend en compte les recommandations du panel ».

Pour les garants, ce retour demandé sur la prise en compte de leur avis doit s'effectuer avant l'adoption du plan d'action et pouvoir être débattu. Des réunions doivent être organisées à cet effet permettant une réelle compréhension par le panel et l'ensemble des parties prenantes du plan d'action proposé et un temps suffisant doit être donné pour le recueil des réactions. Les points d'accord et de désaccord pourront être identifiés et des solutions pourront éventuellement être trouvées pour lever les points de désaccord.

Pour la bonne information de tous, il est essentiel que chaque mesure soit resituée dans le plan d'ensemble : quelle contribution aux objectifs du projet de territoire en termes d'équilibre entre prélèvements et ressources disponibles, de respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, d'anticipation du changement climatique, de préservation de la qualité de l'eau ?

Pour chacune d'entre elles, devraient être en outre précisés, le calendrier envisagé, le maître d'ouvrage et les financeurs identifiés ou pressentis, comme demandé par le panel, ainsi que les modalités de concertation spécifique. Sont aussi concernées, les mesures qui seraient envisagées mais non définitivement arrêtées car devant faire l'objet d'études préalables importantes.

Les phases 1 et 2 de l'élaboration du projet de territoire se sont déroulées de manière exemplaire, la phase 3, « d'atterrissage », sans doute la plus délicate, ne doit pas décevoir.

F- Recommandations pour la mise en œuvre du plan d'action

Les garants recommandent de poursuivre la concertation, avec garant, pendant la mise en œuvre du programme :

À l'échelle du projet de territoire :

- mise en place d'un comité de suivi des études et des actions élargie aux parties prenantes et au panel ;
- organisation de réunions annuelles ou bisannuelles du panel citoyen, sachant que le panel citoyen opte pour des réunions annuelles associant les parties prenantes ;
- maintien d'une communication et du site internet

A l'échelle des mesures et actions :

- veiller à l'intégration des élus du territoire et du grand public : des groupes contacts territoriaux pourraient être créés composés de membres issus du panel citoyen ;
- prévoir des modalités de suivi adaptées à chaque mesure.

VIII-3 AVIS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS A L'ISSUE DU DERNIER COPIL (19 décembre 2019)

A- Des modalités d'élaboration du plan d'action qui vont dans le sens des recommandations formulées

La participation à la réunion du COTECH du 26 novembre 2020 a permis à la fois de constater les délais tendus dans lesquels le plan d'action était élaboré et de confirmer le fort engagement du CD31 et de son prestataire technique pour parvenir à les tenir tout en respectant l'esprit de co-construction affiché. Le CD31 y a réaffirmé le désir de répondre aux demandes du panel et de coopération avec les partenaires institutionnels pour déboucher sur des actions concrètes. Il a par ailleurs souligné le caractère évolutif des fiches-action.

De fait, le travail effectué depuis la publication de l'Avis du panel et les décisions prises par le Comité de pilotage du 19 décembre 2019 répondent en grande partie aux recommandations des garants formulées avant et après la réunion publique de restitution du dialogue citoyen pour que la phase d'élaboration du programme d'action se déroule dans des conditions de concertation aussi satisfaisantes que la phase de dialogue citoyen de 2019.

Les modalités d'élaboration du plan d'action ont été définies (au moins dans les grandes lignes) et validées, de même que le calendrier des principales étapes.

La décision de présenter au panel les modalités relatives aux travaux à venir et d'installer l'instance de concertation, début 2020, ainsi que d'organiser une nouvelle phase de dialogue citoyen au printemps 2020, répondent à la demande d'un retour vers le panel et les parties prenantes avant l'adoption projet de territoire Garon'Amont.

L'Avis du panel citoyen constitue bien la feuille de route pour l'élaboration du projet de territoire, comme en témoignent les différents documents présentés dans une version provisoire aux COPIL le 19 décembre 2019 : les actions proposées sont réparties selon les thèmes identifiés par le panel et un tableau permet de faire le lien entre les 130 recommandations du panel et les actions associées proposées. On peut cependant regretter que sur les 43 recommandations non traduites en propositions d'action du PTGA, les raisons avancées soient peu explicites pour 13 d'entre elles (simplement mentionnées comme « hors champ de compétence du PTGA ») et qu'aucune explication ne soit donnée pour 6 d'entre elles. Il serait aussi nécessaire de lever les contradictions apparentes : certaines recommandations sont indiquées comme hors champ de compétence alors que d'autres, proches, sont bien traduites en actions (solidarité 3 et milieu nat 27 ; milieu nat 14 et milieu nat 36).

Il est également répondu à la demande que soient précisés, pour chaque action du projet de territoire, le maître d'ouvrage et les financeurs.

Chaque fiche-action va au-delà en fournissant de nombreuses informations, en premier lieu pour présenter l'action (renvoi vers la recommandation du panel, résumé, niveau de priorité, situation géographique, période de mise en œuvre), sa raison d'être (contexte, objectif, liens avec les politiques publiques et les programmes locaux existants), son contenu, les conditions de sa mise en œuvre (maître d'ouvrage et partenaires, coût et financement), les bénéfices attendus, les indicateurs.... Certaines rubriques restent toutefois à renseigner et la présentation qui diffère d'un groupe de fiches à l'autre devra gagner en cohérence (positionnement de la partie contenu).

Le rapport sur les enjeux socio-économiques propose, en outre, quatre tableaux précisant respectivement pour chaque action : le planning prévisionnel et le degré de priorité ; le chiffrage des coûts ; le plan de financement potentiel ; la synthèse des enjeux socio-économiques.

S'agissant des maîtres d'ouvrage et des financeurs, la validation de principe d'un protocole d'accord marque une nouvelle étape pour un engagement des partenaires dans le projet Garon'Amont.

L'ensemble des informations produites sur la base de l'Avis du panel et à partir des discussions avec les services techniques (COTECH d'octobre et de novembre 2019) et les principaux acteurs territoriaux (4 réunions thématiques auxquelles les garants n'ont pas été conviés) permet une première appropriation de ce que pourrait être le projet de territoire et offre ainsi une base de discussion satisfaisante pour la suite de sa co-construction.

B- Un appel renouvelé à la vigilance pour capitaliser les acquis du dialogue citoyen

La démarche portée par le conseil général de la Haute-Garonne s'est articulée autour de deux volets : un volet plan d'action du projet de territoire et un volet projet de développement territorial. Dans ce cadre, différentes concertations ont été menées : entre les partenaires institutionnels (COTECH), avec le grand public (dialogue citoyen) et avec les parties prenantes (rencontres bilatérales, réunions thématiques). Enfin, le périmètre du projet de territoire est concerné par trois SAGE, dont les Commissions locales de l'eau (CLE) seront saisies pour avis.

Mis à part les acteurs institutionnels, il n'est pas sûr que les parties prenantes disposent d'une vue d'ensemble sur le processus en cours. L'instance de concertation, qui associera l'ensemble des acteurs ayant participé à l'une ou l'autre de ces concertations, doit permettre à chacun d'entre eux d'accéder à cette vision globale.

Par ailleurs, il est prévu que le CD31 examine en janvier 2020 une première délibération de principe portant validation des fiches-actions et qu'il est adopté le PTGA en juillet 2020, c'est-à-dire environ 3 mois seulement après la période électorale qui va contraindre le temps de la concertation. Ce calendrier serré ne doit pas nuire à la co-construction du programme d'actions de Garon'Amont,

L'instance de concertation doit se réunir deux fois, en février et en juin. Pour ne pas réduire son rôle à celui d'une chambre d'enregistrement, il est essentiel que ses membres puissent s'exprimer sur le projet de recueil de fiches-action et l'analyse socio-économique, que les remarques et propositions fassent l'objet d'échanges et que l'ensemble de l'instance soit être informée des suites qui leur seront données, notamment si elles ne sont pas prises en compte. La même règle de transparence doit s'appliquer pour les remarques issues de la nouvelle phase de dialogue citoyen.

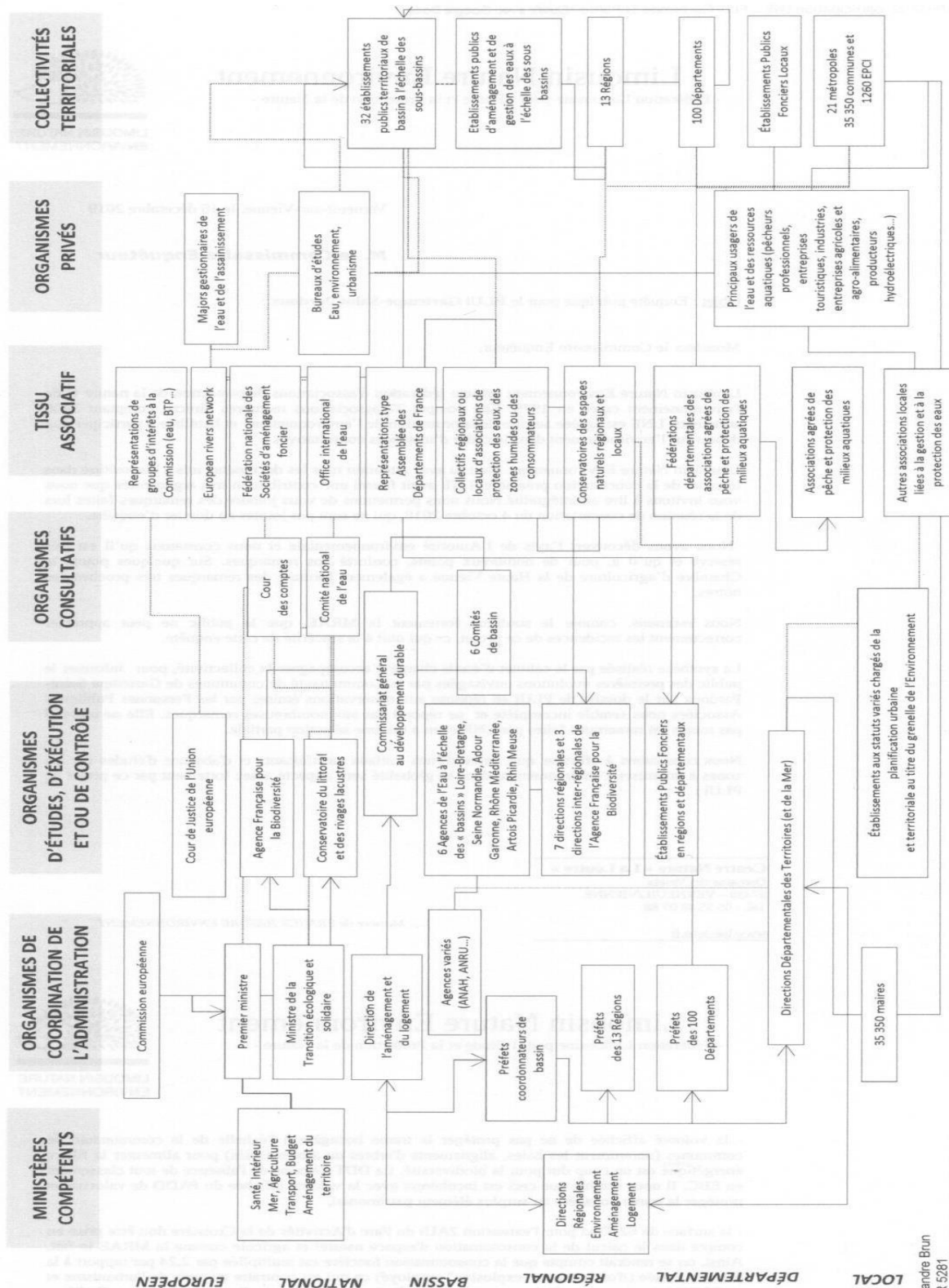
Le dialogue citoyen, qui doit prendre la forme de rencontres territoriales avec les usagers en avril et en mai, doit pouvoir bénéficier de la même qualité d'animation que celle qui a prévalu pour la première phase de dialogue citoyen.

Les garants réitèrent leur demande de rendre publiques les modalités d'élaboration du plan d'action afin que chacun puisse situer les différentes étapes d'un processus qui doit être le plus itératif possible.

Alors que la mission des garants s'achevait au 31 décembre 2019, le COPIL a validé le principe qu'un ou plusieurs garants accompagnent les prochaines étapes du PTGA jusqu'à sa validation par le préfet coordinateur de Bassin. Il est nécessaire que celui ou ceux-ci soi(en)t en mesure d'assurer leur mission au plus tôt.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

ANNEXE : « Gestion de l'eau et aménagement des territoires : un système complexe ». Alexandre Brun, MCF-HDR, Département géographie-aménagement, Montpellier 3, CNRS-UMR 5281, Saint-Gaudens, avril 2019.



Alexandre Brun
UMR 5281
Université Paul Valéry Montpellier 3



244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr